

211C0771
FR0000032195-DIV51

25 mai 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

DELACHAUX S.A.

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la société Sogrepar (ayant comme actionnaires ultimes les fonds conseillés par CVC Capital Partners Advisory Company Sàrl et par Ande Investissements¹) envisage de déposer sur les titres de la société DELACHAUX².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres DELACHAUX sont applicables.

¹ Contrôlée par des membres de la famille Delachaux.

² Cf. notamment communiqué diffusé le 23 mai 2011.